DEPARTEMENT DU VAR
ARRONDISSEMENT DE TOULON

MAIRIE DE SAINT-MANDRIER-SUR-MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

=-=-=-=-=

Nombre de Membres
En exercice : 11
Présents : 8
Pouvoirs : 2
Absents excusés : 3
Qui ont pris part à la délibération : 10

SEANCE DU 19 MAI 2022

=-=-=-=

L'an deux mil vingt-deux et le 19 du mois de mai à 18 h 30, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de ST MANDRIER/MER a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Véronique VIENOT, Vice-présidente du CCAS.
Présents : Mme VIENOT - Mme MATHIVET - M. CALMET Conseillers municipaux - Mme MAIS - Mme MARECHAL - Mme BROGLY - Mme ROURE - Mme PECHARD, Membres
Pouvoir : M. VINCENT à Mme VIENOT – Mme DEMIERRE à Mme MATHIVET
Absents excusés : M. VINCENT - Mme DEMIERRE - Mme SAUQUET

4 – INFORMATION RELATIVE A LA PRISE EN CHARGE DE FACTURES D'EAU

Madame Véronique VIENOT, Vice-présidente, informe les membres du conseil d'administration des problèmes financiers rencontrés par des administrés.

Afin de les soutenir et de les aider à surmonter ces difficultés, Madame VIENOT, propose la prise en charge sur le fonds de solidarité de VEOLIA, des frais de consommation de 7 personnes :

Pour un montant total de **791.40 €.**

Le Conseil d'Administration délibérant,

- OUI l'exposé de Madame VIENOT, Vice-présidente,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- CONSIDERANT la situation délicate des demandeurs,
  PREND ACTE
- De l'information qui leur a été donnée par Madame la Vice-présidente relative à la prise en charge sur le fonds de solidarité de VEOLIA des factures ci-dessus référencées pour un montant total de **791.40 €.**

Pour extrait conforme, le 20 mai 2022.

Signé :
La Vice-présidente
Véronique VIENOT